



**POSTAUX  
DE PARIS**

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications  
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03  
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27  
Site - www.cgt-postaux.fr - E.mail : cgt.postaux@wanadoo.fr

Paris, le 22 Octobre 2012



## **SECTION DE PARIS 14**

# **COMPTE-RENDU DU CHSCT DU 28 SEPTEMBRE 2012**

### Étaient présents :

**Le président du CHSCT : Christian Pauliac.**

**Le médecin de prévention : monsieur Boyer.**

**L'animatrice de prévention : Annick Rouby.**

**Pour la CGT : Alain Carrasco et Stéphane Le Goff (ATG1),  
secrétaire du chsct.**

**Pour Sud : Guy Brillaud.**

### **1 - Lecture de la déclaration préalable CGT.**

Sur ce point, le président assure  
ne pas avoir d'informations  
à son niveau.

### **2 - Approbation du compte-rendu du CHSCT du 29 juin 2012.**

Le président a joint des réserves  
au dernier compte-rendu du  
CHSCT. La CGT s'étonne de ces  
réserves et les conteste sur la  
forme et sur le fond (1).

#### **Vote du compte-rendu :**

CGT : 2 voix pour

Sud : 1 abstention

Le président : 1 voix contre

Le compte-rendu est adopté à la  
majorité.

**A noter :** la CGT remet au  
président les photocopies des  
documents concernant  
l'organigramme de la distribution  
telle qu'elle est prévue par la  
nouvelle organisation du 19  
décembre 2011 (*existence de 4  
Sar à la piétonne, ainsi que de 4  
postes de chef d'équipes*), ainsi  
que "le point info n° 10" qui  
indique la limitation du nombre  
de présentations de  
recommandés dont le président  
dit ignorer l'existence.

### **3 - Les questions du personnel**

Le président déclare que n'ayant pas été prévenu dans les délais des  
questions du personnel, il ne peut pas apporter une réponse à chacune  
d'entre elles dans l'immédiat (*il y répondra ultérieurement*). La CGT lit  
les questions recueillies :

. **sur les apprentis :** le président se déclare d'accord avec les  
représentants du personnel, qu'en aucun cas, ces collègues ne peuvent  
être considérés comme des volants de remplacement et sortir non  
accompagnés en tournées. Un rappel sera fait si nécessaire aux  
encadrants.

. **sur les caddies à roues pivotantes** qui ne seraient pas stables voire  
cause de risques d'accidents, le président constate que les avis sont  
partagés selon les collègues, ces chariots ont des inconvénients mais ont  
aussì l'avantage d'éviter les torsions du dos.

. **lit de camp :** à une question d'une collègue ayant eu un malaise,  
l'animatrice de prévention rappelle qu'il en existe bien un au magasin.

. **sur le chargement et le déchargement des caddies au niveau du  
quai :** il manque des plaques de liaisons ; il existe aussi la possibilité  
d'utiliser des cales permettant de mettre les véhicules à hauteur du quai.  
Il est rappelé qu'il faut veiller à ce qu'aucun véhicule personnel ne soit  
stationné à cet endroit.

Des questions reviennent souvent sur les machines à café, le nettoyage.  
Elles sont traitées dans la partie "environnement du travail".

Sur le manque de personnel, l'embauche des collègues CDD, les  
tournées déséquilibrées le manque d'effectifs à la cabine et l'arrivée  
tardive d'un camion de recommandés (7h15 au lieu de 6h45), le  
sous-effectifs chez les collègues manuts à l'arrivée et au déchargement  
des structures les modalités du paiement des heures supplémentaires, le  
président prend note mais n'y répond pas.

Le président prend note sur les demandes de matériel (*tabourets,  
liasseuses, éclairage sar 1, ambiance thermique au CEDEX due au problème  
des portes donnant sur les quais, descente des caddies des camions*).

#### **4 - Grade du personnel de la cabine.**

Plusieurs agents suite à des problèmes de santé occupent des postes de 2.1 avec des grades de 1.2 ou de 1.3. Le docteur Boyer dit que le problème se pose différemment selon que l'on a un statut de fonctionnaire ou de salarié. Pour un fonctionnaire, la décision du changement de grade peut se faire en commission de réforme, mais pas pour un salarié. Le président admet que c'est lui qui peut le décider pour ces agents. Les représentants du personnel estiment que ces promotions doivent donc être faites.

#### **5 - Suivi du dernier CHSCT.**

**Concernant l'attribution d'un local CHSCT et du matériel** (*ordinateur, imprimante, connexion internet...*), la CGT rappelle que le problème n'est pas réglé. Contrairement aux réserves émises par le président du CHSCT, il est rappelé qu'un local syndical et un local chsct sont 2 choses distinctes. Cette attribution de local et de matériel est prévue par le code du travail. Les représentants du personnel émettent l'avis qu'il doit être possible y compris en concertation avec le CHSCT de la PPDC, de fournir un local commun sur le site des 2 entités.

**Sur mon métier mon dos, une formation** : très peu d'inscrits à cette formation se déroulant sur l'ensemble de la journée (*ce qui est une contrainte pour les agents travaillant le matin*). La CGT suggère qu'une information soit faite au personnel.

**Sur le tri de la presse et la disposition des chariots en U** : suite à l'avis des collègues de la manutention, ce projet n'est pas validé.

**Sur le petit matériel (étiquettes, avis de passage...)** : toujours des problèmes au quotidien pour sa fourniture sur les SAR.

**Sur les caissons** : peu pratiques à déplacer (*mauvaises roues et disposition des tapis de sol*) en particulier pour le ménage. Existe t-il un matériel plus pratique, le président propose d'étudier le catalogue de la DAPO.

Sur les diables, ils sont arrivés, il doivent être testés.

Fontaines à eau (*voir environnement du travail*)

Mauvaises odeurs dans les toilettes, le débit d'extraction d'air a été modifié, des caoutchoucs posés dans les urinoirs.

Le test sur le quartier 1332, du gerbage de baks sur chariot amovible est acté pour le mois d'octobre. Vérification sera faite que cette pratique convient au facteur et aux manutentionnaires chargés de le faire.

#### **6 - État des effectifs**

Nous sommes 188 agents travaillent sur le centre. Les apprentis et les contrats de professionnalisation ne sont pas comptés dans les effectifs.

5 facteurs d'équipes se rajouteront à cet effectif pour permettre à une équipe de 12 facteurs d'avoir un volant de remplacement de 3,5 (*2,5 facteurs d'équipes + 1 facteur qualité*).

Le président promet que tous les départs prévus seront remplacés. La CGT demande que soit fourni régulièrement aux représentants du personnel un état des effectifs plus précis (*postes existants, postes occupés, entrées et sorties*). Le président du CHSCT n'y voit aucun inconvénient.

#### **7 - Analyse du registre CHSCT**

3 feuillets ont été analysés : un sur incident ayant été provoqué par l'entrée d'un usager mécontent dans le centre, un sur l'état de la fontaine à eau, un sur le blocage des voies de passage par des chariots de la PPDC.

#### **8 - Bilan de l'organisation estivale**

Le président dit sa satisfaction de l'organisation estivale qui selon lui s'est bien passé. La CGT s'étonne de cette satisfaction alors que les collègues des lignes sont restés 8 semaines en sécabilité au lieu de 4 prévues.

## **9 - Environnement du travail**

Le secrétaire demande que soit fourni au CHSCT le cahier des charges passé entre La Poste et la nouvelle société de nettoyage. Le président approuve cette demande et la transmettra.

Le président met en avant la **dégradation de l'état des toilettes** par des individus.

**Sur les machines à cafés et les distributeurs de sandwiches**, la direction dit que la cause principale de leur mauvais état serait due à l'attitude de certains agents. Pour le secrétaire du CHSCT, dénoncer l'attitude de certains individus est une grosse ficelle pour ne pas opérer les mesures nécessaires : changement des machines, des produits proposés, fréquence de l'entretien voire du fournisseur.

**Sur la possibilité de pouvoir permettre aux agents de bénéficier des prestations de la cantine**, après débat, le CHSCT, propose d'étudier la faisabilité de la création d'un point de vente des produits de la cafétéria au sein de la PDC, pour la pause du matin. Ceci se fera en concertation et en accord avec la cafétéria, à condition qu'un nombre suffisant et régulier d'agents soit intéressé.

**Sur la fontaine à eau**, le président dit qu'un nettoyage de celle-ci a été effectué. Au vu des dégradations matérielles provoqués par certains individus, l'achat d'une fontaine avec bonbonne d'eau ne peut pas se faire, d'après la direction. Après débat, l'étude de l'achat d'une fontaine avec bonbonne est réexaminé.

**Remplacement des tapis abîmés** : en cours

**Rangement des boîtes de réexpéditions** : le problème n'est toujours pas réglé.

**Poids des sacs** : il est prévu la fourniture d'une balance. L'animatrice de prévention rappelle que la charge des sacs est limitée par la bande bleue supérieure de l'étiquette. Il faut dédoubler les sacs en cas de dépassement de la charge. La CGT suggère qu'une information soit faite aux facteurs.

**Espace fumeurs** : la zone fumeur étant une tolérance et non un droit, il n'est pas prévu d'améliorer cet espace pour le rendre plus convivial et confortable selon la direction.

Une étude est en cours sur les **risques électriques** dans la PDC.

**Demande de bandes anti-dérapantes dans les véhicules** : pas encore engagé.

**Formation guide-file et serre-file** : en cours. Elle est assurée par l'animatrice de prévention sur le lieu de travail.

### **10 - Accidentologie**

À noter qu'il n'y a eu aucun sinistre automobile sur la dernière période. Les formations de prévention données aux chauffeurs semblent en être une des raisons.

### **11 - Rappel de quelques règles de fonctionnement du CHSCT**

L'ordre du jour est établi conjointement entre le président et le secrétaire dans un délai de 15 jours et un mois avant le CHSCT et nécessite la signature du président et du secrétaire.

Selon la direction, pour le compte-rendu, il doit être signé par le secrétaire et le président. Et en cas de désaccord ?

### **12 - Divers**

Il est acté de l'achat d'un siège ergonomique pour une collègue. Plusieurs tests seront faits avec le médecin de prévention.

Prochaine visite du centre :  
le 13 12 12

Prochain CHSCT :  
le 21 12 12

**Clôture du CHSCT à 13h20**

# DÉCLARATION PRÉALABLE DE LA CGT AU CHSCT DU 28 SEPTEMBRE 2012

---

Les employés du nettoyage du site Brune ont débrayé jeudi matin. Actuellement salariés de la société PEI, ils ont été avertis (*et les derniers*) que du jour au lendemain, le nettoyage du site allait être repris par la société Aspirotechnique.

Ils sont non seulement choqués par la méthode, mais ils savent aussi que ce changement de prestataire risque (*comme à chaque fois, qu'il y a un changement de société*) d'avoir des conséquences directes sur leurs emplois, leurs horaires et leurs salaires.

En effet, la société Aspirotechnique aurait emporté le marché en proposant à la Poste une offre de 30 % moins cher par rapport aux prestations de l'ancienne société.

Les 25 employés du ménage que compte le site ne sont pas dupes. Eux et leurs organisations syndicales savent que ce sont eux qui feront les frais de ce nouveau contrat. Ils craignent que celui ci entraîne la suppression de 7 emplois sur le site, la modification de leurs horaires et le déplacement voire le licenciement de plusieurs d'entre eux. Ils craignent que le montant de leur fiche de paie soit remise en cause par la remise en cause de leurs primes. Il faut savoir que sur les 25 salariés du ménage que compte le site (*PDC, PPDC, guichets, siège*) seuls 5 d'entre eux bénéficient d'un temps plein.

Dans cette affaire, c'est La Poste qui est responsable. C'est elle le donneur d'ordre. C'est elle qui fait pression pour obtenir des prestations toujours moins chères.

Les collègues de la PDC, qui se plaignent régulièrement du manque de régularité du nettoyage, voire de son absence à certains endroits, doivent savoir que c'est la direction de La Poste qui est entièrement responsable de la situation et non les salariés du nettoyage. C'est la direction par l'intermédiaire de POSTE IMMO qui fixe le cahier des charges, qui paye ou qui refuse de payer le prestataire pour les tâches à effectuer. D'ailleurs, il faut savoir que depuis plusieurs années, La gestion des immeubles, des contrats de nettoyage, sont devenus de véritables usines à gaz, confiés à des sociétés privées (*Nexity, Exprimm*) qui se sucent au passage dans l'opacité la plus totale.

Alors, oui nos camarades du nettoyage ont raison d'être vigilants et d'exiger des garanties pour leur avenir, leur emploi, leurs conditions de travail et leur salaire.

La CGT appelle l'ensemble du personnel à la solidarité la plus totale envers ces collègues, il y va de notre intérêt à tous.